



# APPEL A PROJETS

## POLITIQUE DE LA VILLE

### 2017



## Contrat de ville de Pamiers 2015-2020



## PREAMBULE

*« La politique de la ville est une politique de cohésion sociale et urbaine, nationale et locale envers les quartiers défavorisés et leurs habitants.*

*Elle est conduite par l'État, les collectivités territoriales et leurs groupements dans l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants ».*

*Loi du 21 février 2014 de Programmation pour la ville et la cohésion urbaine.*

La politique de la ville est mise en œuvre à travers le contrat de ville pour la période 2015-2020.

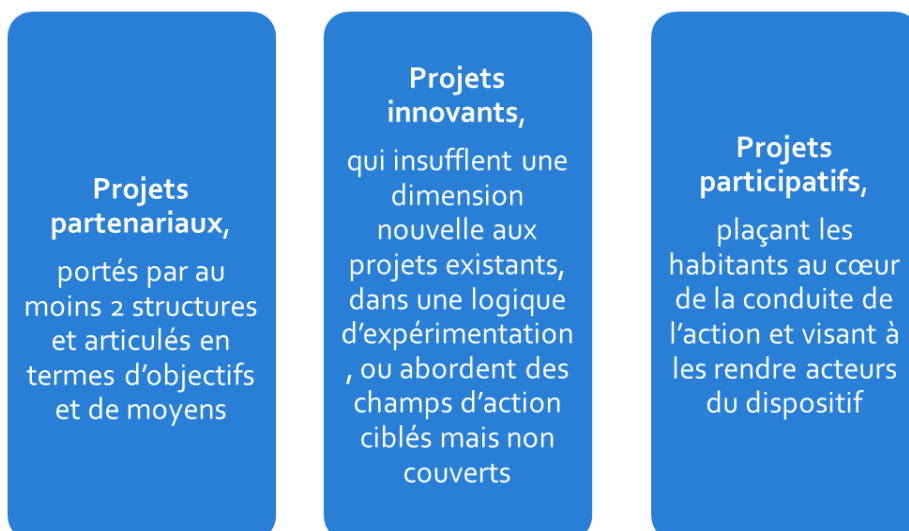
Le 11 septembre 2015, la communauté de communes du Pays de Pamiers, la ville de Pamiers, l'État et de nombreux partenaires dont le Conseil régional et le Conseil départemental ont signé le contrat de ville qui les engage mutuellement pour un ensemble d'actions concrètes en faveur des habitants du quartier prioritaire de Pamiers. Grâce à un diagnostic partenarial, le contrat de ville a fixé des orientations et objectifs stratégiques déclinés sous forme de fiches actions.

Chaque année un appel à projets tenant compte des priorités identifiées dans le contrat de ville est co- élaboré par les partenaires de la politique de la ville. Pour l'année 2017, l'État, la ville de Pamiers, l'Office Public de l'Habitat de l'Ariège, et le Conseil Départemental, chaque signataire s'inscrivant dans le respect des compétences, des priorités et des critères d'intervention qui sont les siens, lancent un appel à projet commun pour faire émerger et soutenir des initiatives, plus particulièrement associatives, qui permettent de faire levier ou de contribuer à atteindre les objectifs du contrat de ville

## LES PRIORITES ET RESULTATS ATTENDUS

Les projets doivent démontrer qu'ils contribuent à créer du changement vers l'atteinte et pour la contribution aux objectifs spécifiques du contrat de ville du territoire appaméen.

Les porteurs de projets attacheront une importance particulière aux priorités définies :



En outre, le territoire appaméen a déterminé comme primordiaux les axes suivants :

- **le lien intergénérationnel**
- **les mobilités**
- **la culture** (*favoriser les actions des médias de proximité, encourager les pratiques artistiques et culturelles par des projets participatifs, favoriser la connaissance du patrimoine culturel local, développer l'accès à la culture et aux pratiques langagières - via le réseau des lectures publiques et la mobilisation des équipements culturels locaux, développer l'éducation à l'image en favorisant le lien parentalité*)
- **le sport** (*favoriser la santé par le sport, favoriser les APS\* du public féminin, servir de levier dans les parcours d'insertion ou d'intégration sociale, renforcer le vivre ensemble et le respect mutuel, favoriser l'accessibilité aux APS pour les publics des QPV qui en sont exclus.*)

\*Activités Physiques et Sportives

## LES THEMATIQUES DE L'APPEL A PROJETS

*Le contrat de ville de Pamiers – Centre ancien / La Gloriette & Le Foulon est un contrat structuré en 3 piliers alliant les dimensions sociales, urbaines et économiques de la politique de la ville. En cohérence avec les axes stratégiques définis, les projets déposés doivent impérativement s'inscrire dans l'une des thématiques énoncées ci-après (champs d'action) et répondre à un ou plusieurs objectifs du contrat de ville (cf. annexe 1).*

### 1- PILIER COHESION SOCIALE

#### Lien social et citoyenneté

- accès aux droits sociaux et lutte contre le non recours
- accès aux savoirs socio-linguistiques, à la maîtrise de la langue française
- accès aux pratiques sportives, artistiques et culturelles
- accès à la citoyenneté et promotion des valeurs de la République

#### Jeunesse et éducation

- soutien à la parentalité et de la confortation du lien entre l'école et les familles
- actions en faveur de la réussite éducative
- actions en faveur de la lutte contre le décrochage scolaire
- actions en faveur de l'engagement citoyen des jeunes
- accès aux loisirs éducatifs

#### Santé

- accompagnement renforcé des personnes en souffrance psychique
- lutte contre l'isolement des personnes âgées
- éducation et promotion de la santé
- prévention des conduites addictives

## 2- PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

### Cadre de vie, fonctionnement urbain et habitat

- actions autour de la gestion urbaine de proximité
- actions autour de la mise en place d'une maison du projet
- sensibilisation à la lutte contre la précarité énergétique
- actions d'auto-embellissement
- actions de lutte contre l'habitat indigne

## 3- PILIER DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

### Emploi, formation et insertion

- accès aux savoirs et aux compétences clés
- accès aux dispositifs de l'emploi et de l'insertion pour les personnes éloignées
- accompagnement à l'insertion professionnelle des jeunes
- soutien à la mobilité des publics

### Développement économique et touristique

- sensibilisation et accompagnement à la création d'activité
- actions en faveur de l'économie sociale et solidaire
- actions en faveur du développement économique et touristique

## 4- AXES TRANSVERSAUX

D'une manière transversale à ces piliers thématiques, le contrat de ville attache une importance toute particulière aux démarches favorisant l'égalité et la citoyenneté et s'inscrivant dans les thématiques suivantes :

- la lutte contre les discriminations
- l'égalité femmes / hommes
- la jeunesse

### NOTA :

Le document intégral du contrat de ville est accessible sur les sites internet de la Communauté de communes et de la Ville de Pamiers, disponible au téléchargement à partir des liens suivants :

<http://cc-paysdepamiers.fr/215-politique-de-la-ville.html>

<http://ville-pamiers.fr/88-le-contrat-de-ville.html>

## LES PORTEURS DE PROJETS

Cet appel à projet s'adresse plus particulièrement aux associations du département mais **toute personne morale de droit public ou privé peut être porteur de projet\*\***. L'action proposée doit avoir comme principaux bénéficiaires les habitants du quartier prioritaire y compris lorsque sa mise en œuvre porte sur un territoire plus large.

**« 1 projet = 1 dossier »**

Un projet peut être déployé sur les 3 quartiers prioritaires du département : un seul dossier de demande de subvention doit être renseigné dans ce cas mais une ventilation des actions par territoire devra apparaître.

Un projet porté en partenariat demandera la désignation d'une des structures en tant que « pilote » : un seul dossier de demande de subvention doit être déposé, en annexant un descriptif complet du montage du projet avec les structures partenaires.

\*\*Les structures candidates à l'appel à projets ne doivent pas présenter de caractère confessionnel, politique ou syndical.

## LES CRITERES D'ELIGIBILITE ET SELECTION

Le dossier de demande de subvention doit être complet (ensemble des pièces à fournir transmises) et intégralement renseigné.

La structure est à jour de ses obligations réglementaires.

### **Les projets seront examinés à l'aune des critères suivants :**

- la capacité de la structure à mettre en œuvre concrètement l'action devra être clairement démontrée (sur le plan financier, de la faisabilité, de la qualité et de la cohérence, des moyens et de l'évaluation),
- la dimension partenariale et la mobilisation des ressources locales,
- la mixité des publics, le nombre de personnes concernées par l'action ou proportion de personnes susceptibles d'être touchées par l'action par rapport au public visé,
- le caractère innovant et expérimental,
- la capacité de la structure à coordonner ses actions avec les autres actions menées sur le quartier (la structure devra respecter une articulation avec les actions d'autres structures au bénéfice du quartier : complémentarité, cohérence...),
- la capacité de la structure à favoriser la co-construction du projet avec les habitants ou le public concerné par l'action

### **Sont exclus de l'éligibilité à l'appel à projets :**

- les demandes de financements pour le fonctionnement annuel (locaux, matériel, postes, etc.) et pour les opérations d'investissement
- les projets portant sur des actions récurrentes de la structure, sauf si elles sont expressément menées en direction des habitants du quartier prioritaire
- les projets qui ne prévoient pas de co-financements (attention la somme des aides publiques ne peut dépasser 80 % du coût total de l'opération)
- les budgets qui portent uniquement sur des valorisations d'apports en nature et du bénévolat
- les manifestations à caractère commercial, religieux, politique ou syndical.

**A noter :** les actions sur le temps scolaire (classes et récréations) et temps d'activités périscolaires (TAP) organisés dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires ne sont pas éligibles au financement de l'Etat. Seules les actions sur le temps extrascolaires peuvent y prétendre.

En revanche ces projets restent éligibles aux financements des autres partenaires.

**Important** : la demande de subvention politique de la ville ne saurait excéder un montant de 30 000€.

## LE DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

Les projets doivent faire l'objet d'un dépôt de demande de subvention. Les porteurs devront exclusivement renseigner et fournir :

- le dossier** de demande de subvention **Cerfa 12156\*04** téléchargeable au lien suivant : <https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/R1271>
- la fiche de présentation du projet**, restituant la synthèse du dossier (*annexe 2*)
- une ligne unique du montant sollicité** au chapitre 74 du budget prévisionnel de l'action déposée au titre de la « Politique de la ville – Territoire Pamiers ».

## 3-2. BUDGET PREVISIONNEL DU PROJET

Année ou exercice 20...			Budget suppléme projet pluriann
CHARGES	Montant <sup>10</sup>	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
<b>60 – Achats</b>	0	<b>70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services</b>	
Prestations de services		<b>74 - Subventions d'exploitation<sup>11</sup></b>	0
Achats matières et fournitures		Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	
Autres fournitures			
<b>61 - Services extérieurs</b>	0		
Locations		→ Politique de la ville - Territoire Pamiers	
Entretien et réparation			
Assurance			
Documentation		Région(s) :	
<b>62 - Autres services extérieurs</b>	0	Département(s) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires			

Les pièces ci-dessous seront également transmises avec la demande :

- Les statuts de l'association,**
- La liste des personnes chargées de son administration,**
- Un RIB portant une adresse correspondant à celle de votre SIREN,**
- Une fiche INSEE**
- Le bilan de l'action n-1 dans le cadre d'un renouvellement**

**DATE LIMITE DE DEPOT LE 20 JANVIER 2017 minuit**



**Le dossier** de demande de subvention dûment complété et signé ainsi que les pièces à joindre **sera déposé auprès de la ville de Pamiers** qui coordonne le dispositif 2017 et assure la diffusion à l'ensemble des partenaires :

- par voie électronique à : [pdv@ville-pamiers.fr](mailto:pdv@ville-pamiers.fr)
- ou par voie postale à : Ville de Pamiers - Service Politique de la Ville  
Place du Mercadal BP 70167 09101 PAMIERS Cedex

**IMPORTANT : pour les porteurs de projets ayant déjà bénéficié d'une subvention du CGET**

Une saisie en ligne doit être effectuée sur la plateforme AddeI

<http://www.cgnet.gouv.fr/dossiers/subventions-de-politique-de-ville>

Pour toute question relative au contenu et à l'élaboration du projet, les porteurs de projets sont invités à prendre contact avec un des référents politique de la ville (*annexe 3*).

## LE TRAITEMENT DES DEMANDES

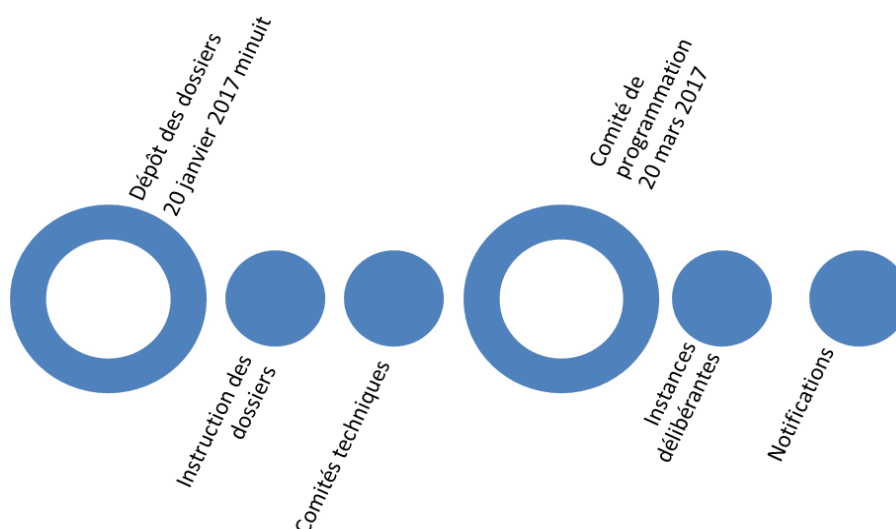
Les projets ayant fait l'objet d'un dépôt de demande de subvention conforme seront examinés par les services compétents qui vérifieront leur éligibilité au regard des critères définis précédemment.

Les dossiers de demande de subvention seront diffusés aux partenaires suivants :

- Ville, Communauté de Communes, Préfecture, Sous-Préfecture, DDCSPP, DIRECCTE, DDT, OPH, Conseil Départemental, Conseil Régional, CAF, Pole Emploi, Mission Locale, ARS.

Les porteurs de projets sont susceptibles d'être contactés si nécessaire durant la période d'instruction.

A l'issue de l'instruction des dossiers par chacun des partenaires respectivement concernés, le **comité de programmation (réunissant les financeurs – cf page 1)** sera sollicité afin de décider du soutien apporté, ou non, aux projets déposés.



## EXTRAIT DU CONTRAT DE VILLE DE PAMIERS : OBJECTIFS ISSUS DES DIAGNOSTICS

---

Spécifiquement au territoire de Pamiers, les diagnostics ont permis de dégager des objectifs, fils conducteurs des projets. En s'inscrivant dans ces objectifs, chaque initiative contribue à l'atteinte de ces derniers.

**Cette liste n'est pas un récapitulatif exhaustif. Elle constitue une aide à la compréhension.**

### PILIER 1 : COHESION SOCIALE

#### LA SANTE

- Rendre plus lisibles les centres et dispositifs de prise en charge ou de dépistage, globalement mal connus et sous utilisés.
- Développer des actions "hors les murs" pour toucher les populations qui ne se rendent pas spontanément dans ces centres de dépistage et de prise en charge.
- Développer des actions ciblées sur la nutrition et les conduites addictives, au plus près des quartiers prioritaires.
- Assurer un meilleur étayage médico-social et sanitaire sur le suivi à domicile des personnes en souffrance psychique

#### L'EDUCATION

- Développer l'égalité des chances : prendre en compte les problématiques des quartiers prioritaires dans le cadre des différentes politiques contractuelles qui permettent d'assurer la mise en oeuvre du droit commun, en s'appuyant sur le Projet Educatif de Territoire.
- Amplifier la lutte contre le décrochage scolaire, en lien avec les acteurs de terrain et via des mesures permettant de réconcilier les jeunes avec l'école
- Mieux orienter : agir en amont sur les parcours d'orientation des publics ; accompagner les parcours d'excellence des lycéens et des collégiens des quartiers de la politique de la Ville
- Améliorer et conforter le lien école/famille : faire émerger et prendre appui sur des personnes relais qui favorisent le lien avec les parents et l'école
- Développer les moyens pour assurer un réel travail de suivi de proximité avec les familles.
- Améliorer la lisibilité des dispositifs et la communication sur les actions mises en place.

#### LE LIEN SOCIAL, LA CULTURE ET LE SPORT

- Conforter, tisser et élargir les partenariats : intérêt mutuel à agir ensemble, interconnaissance, information sur les actions et les dispositifs, les ressources et opportunités mobilisables, les modes d'intervention
- Développer et animer la coordination entre acteurs et partenaires autour de projets partagés : identification de référents, agendas de travail,
- Améliorer les conditions d'accessibilité aux offres proposées : tarifs, accueil, accompagnement, déplacements ... et faire mieux prendre en compte les conditions et freins à l'ouverture des activités aux publics des quartiers prioritaires
- Encourager et valoriser la co-construction de projets culturels mobilisant les habitants, d'actions sportives encourageant leur participation.



## **LA PREVENTION**

- Développer la prévention de rue et surtout la capacité à entrer en lien et en contact avec les publics,
- Rendre effective la présence humaine sur le quartier du Foulon et développer des réponses durables, notamment en s'appuyant sur la mise en œuvre d'un projet de gestion urbaine de proximité,
- Elargir les supports d'insertion pour offrir des opportunités de mise au travail, de valorisation sociale et de mobilisation sociale pour les publics,
- Développer les capacités à proposer des mesures de réparation
- Faire des interactions et du développement des réseaux partenariaux le levier de la coproduction de la tranquillité publique notamment autour de la jeunesse

## **PILIER 2 : CADRE DE VIE**

- Miser sur la qualité des aménités urbaines et réguler les éléments qui les entravent (propreté, médiation des regroupements, tranquillité publique à travers un lien fort avec la GUP).
- Soutenir l'amélioration de l'efficacité énergétique dans le coeur de ville et sur les ensembles de la Gloriette et du Foulon
- Amplifier la lutte contre la précarité énergétique
- Etablir un projet partenarial de gestion de proximité mobilisant les acteurs : ville, CCPP, OPH acteurs associatifs et sociaux, Etat
- Structurer cette démarche en mettant l'accent sur le développement de la présence humaine et l'association des habitants

## **PILIER 3 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI**

- Développer les formules permettant de tisser du lien entre entreprises et publics, de favoriser les interconnaissances réciproques à l'exemple de réseaux de parrainage avec les entrepreneurs du territoire.
- Promouvoir et animer le partenariat entre les prescripteurs et les acteurs de proximité pour arriver à toucher les publics les plus éloignés de l'emploi et développer des stratégies d'intervention partagées.
- A la Gloriette et au Foulon : face à l'isolement de ce quartier, aller vers des actions renforcées pour établir des parcours individualisés (permanences ...), encourager le recours des populations du quartier à des emplois sur place proposant des passerelles vers l'emploi durable.
- Elargir et coordonner les actions de lutte contre l'illettrisme et de maîtrise de la langue française de manière à proposer une plateforme d'offres répondant à la diversité des parcours et des situations, s'assurer de du ciblage des objectifs
- Améliorer l'accès à des modes de garde d'enfants adaptés et abordables pour faire face aux rythmes et situations d'emploi ou de formation
- Soutenir les initiatives visant à susciter l'envie de mobilité (travail sur la « motilité et la levée des freins à la mobilité ») et les moyens de l'accomplir (permis de conduire, déplacements deux roues, transports publics...)

- Expertiser les gisements d'insertion et de qualification des métiers susceptibles d'être dégagés à partir de la rénovation urbaine : auto- réhabilitation accompagnée pour les publics éloignés de l'emploi, mobilisation de projets autour de la valorisation du patrimoine ou des travaux d'économies d'énergie dans le bâtiment ...
  - Rechercher des formes de coopération entre donneurs d'ordre (bailleurs, ville, CCCP...) à l'échelle du territoire autour des métiers de l'entretien, des espaces extérieurs, de la propreté pour favoriser la mise en œuvre de supports d'insertion et faciliter la construction de parcours vers l'emploi (démarche de type Régie de Territoire).
  - Renforcer le lien entre les opérateurs d'insertion, les prescripteurs d'actions de développement social (services médiation de la ville, service enfance jeunesse, CCAS...) et les quartiers, de manière à offrir des offres adaptées aux parcours des publics.
  - Consolider l'offre commerciale et de services.
  - Singulariser et typifier l'offre du centre-ville.
  - Développer l'animation pour porter et participer à une dynamique d'ensemble.
  - Encourager l'implantation d'activités tertiaires
-

**FICHE DE PRESENTATION D'UN PROJET**

Appel à projets politique de la ville 2017

&gt; P A M I E R S &lt;

<b>NOM DE LA STRUCTURE</b>		Mail :
<b>RESPONSABLE DE LA STRUCTURE :</b>		Téléphone :

Pilier concerné	COHESION SOCIALE	CADRE DE VIE ET RENOUELEMENT URBAIN	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI
<b>Intitulé du projet</b>			
<b>Description du projet</b>			
<b>Objectifs du projet</b>			
<b>Public visé Nombre et caractéristiques</b>	Précisez la tranche d'âge, le genre et le nombre estimé de personnes qui seront touchées		
	Nombre total de personnes ciblées :		
<b>Territoire de réalisation</b> QPV : Quartier politique de la ville	En QPV <input type="checkbox"/>	Détails du périmètre :	
	Hors QPV <input type="checkbox"/>		
<b>Modalités de communication à destination principale des habitants du QPV</b>			
<b>Structures partenaires</b>	PARTENAIRE 1 / NOM :		
	STATUT :		
	PARTENAIRE 2 / NOM :		
	STATUT :		
<b>Mode d'évaluation et indicateurs retenus</b>			

<b>Calendrier/ dates / horaires de l'action</b> (précisez pour une action périodique, les jours et horaires d'intervention) :	<b>Date de démarrage :</b>
<b>Coût total de l'action 2017</b>	<b>Montant demandé en 2017</b>

## REFERENTS POLITIQUE DE LA VILLE

---

### **Ville de Pamiers et Communauté de Communes du Pays de Pamiers**

Muriel Gressier, Directrice Vie associative et Evènementielle / Agenda 21  
pdv@ville-pamiers.fr

### **Préfecture de l'Ariège**

Malika El Bazta, Déléguée du Préfet à la Politique de la ville  
malika.el-bazta@ariege.gouv.fr

### **DDSCPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations)**

Marta Arniella-Alonso, Inspectrice  
ddcspp-pol-ville@ariege.gouv.fr

### **DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles)**

Jean-Pierre Besombes, Conseiller action culturelle  
jean-pierre.besombes-vailhe@culture.gouv.fr

### **Conseil Départemental de l'Ariège**

Ronan Guiavarch, Chef de service  
rguiavarch@ariege.fr

### **UT DIRECCTE (Unité Territoriale de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi)**

Alain Reynes, Responsable animation des territoires  
alain.reynes@direccte.gouv.fr

### **DDT (Direction Départementale des Territoires)**

Olivier Monségu, Chef du service aménagement, urbanisme et habitat  
olivier.monsegu@ariege.gouv.fr

### **Pôle Emploi**

Alexandre RIEUX, Responsable d'équipe  
alexandre.rieux@pole-emploi.fr

### **CAF (Caisse d'allocations familiales)**

Anne Peyregne, Responsable action sociale  
anne.peyregne@cafoix.cnafmail.fr

### **ARS (Agence régionale de santé)**

Florence Rodez, Chargée de programmes de santé  
florence.rodez@ars.sante.fr